

Parlement et condamné l'énoncé d'un principe aussi néfaste dans une loi, pourquoi ont-ils eu recours aux moyens mentionnés, pour atteindre les fins dont j'ai parlé? Mais ce n'est pas tout.

Le discours du trône annonce la conclusion d'un autre traité de commerce. En principe, le Gouvernement a conclu un traité avec la Grande-Bretagne. Si on avait recueilli au dictaphone le récit de cette affaire et si on l'avait transcrit, la lecture en serait peu édifiante. Le premier ministre se rappelle peut-être qu'il y a longtemps, au cours de l'énoncé du programme de son parti, il a déclaré en cette ville même que la préférence britannique représenterait la moitié des tarifs du budget Dunning. Le ministre des Mines et Ressources (M. Crerar) se souvient du temps où il dirigeait les débris d'un troisième parti dans l'Ouest canadien et où il réclamait à cor et à cri une préférence britannique de 50 p. 100. L'a-t-il? Est-ce un principe reconnu? C'est une pratique parlementaire peu recommandable de laisser entendre dans le discours du trône qu'une question a été réglée en principe quand les honorables députés d'en face ne peuvent pas dire si elle l'a été d'une façon définitive. J'ai bien peur qu'il nous faille attendre bien longtemps pour avoir des renseignements à ce sujet, mais nous aurons alors l'occasion d'apprécier à la lumière des faits les professions de foi faites par les honorables députés quand ils étaient dans l'opposition. A quelle volte-face n'assisterons-nous pas alors, mes compatriotes!

Il y a toutefois une question, monsieur l'Orateur, que, pour ne pas manquer à mon devoir, il me faut mentionner; je veux parler des résultats avantageux de l'accord commercial avec les Etats-Unis. Il n'y a jamais eu à ce sujet de divergence d'opinions du moment que les désavantages n'annulaient pas les avantages. Je me demande si mes honorables vis-à-vis se rendent compte de la différence qui existe entre ce pays et les autres parties de l'Empire britannique. Notre situation géographique a eu sur nous certaines conséquences, nous a valu des influences invisibles qui ne peuvent pas être appréciées à leur juste valeur en ce qui touche notre vie nationale; les transmissions radiophoniques, l'accès facile des journaux, et,—je répète ce que j'ai dit à la dernière session,—des revues. Nous avons, pour deux raisons, essayé de restreindre la distribution des revues américaines au Canada. Je vais en parler très brièvement. Nous avons agi ainsi pour être justes envers les producteurs canadiens d'articles ouverts et aussi pour développer un esprit national. Je suis un de ceux qui, malheureusement peut-être, ont toujours cru que les Canadiens avaient pour mission de développer dans la partie septentrionale de ce continent

une civilisation bien distincte. Je croyais que nous étions les interprètes de conceptions élevées touchant la citoyenneté, d'une haute estime pour ce qu'on peut appeler les règles élémentaires de la justice et de l'obéissance, de la discipline et de la loyauté, et que nous devions profiter de l'occasion magnifique qui se présentait. J'ai fait remarquer au cours de la dernière session, comme durant les sessions précédentes, qu'un des résultats de l'accord commercial avec les Etats-Unis adopté par ce Parlement avait été une augmentation d'environ 100,000 exemplaires sur le chiffre maximum de 1930 dans la distribution au Canada des revues américaines du genre que j'ai mentionné. Cette augmentation s'est produite en six mois. L'accord est entré en vigueur le 1er janvier et, depuis cette date jusqu'à maintenant,—pas même un an,—les derniers chiffres officiels fournis par l'Office de justification des tirages montrent que le nombre des revues américaines distribuées au Canada chaque mois, chaque quinzaine, chaque semaine ou selon la date de leur publication, est d'environ un million et trois-quarts. Quel en est le résultat sur la vie nationale du pays? Que les honorables députés s'en rendent compte par eux-mêmes. Le Canada est un peuple de 11 millions d'habitants seulement qui cherche à se créer un caractère distinctif parmi les peuples de l'univers. Point n'est besoin d'indiquer l'injustice qui résulte, pour nos industries, de la diffusion des revues américaines puisque le lecteur canadien en conclut, songeant à l'échelle de nos prix, qu'il est traité inéquitablement par les gens à qui il verse un prix plus élevé. Sans qu'on ait besoin de le souligner, quiconque réfléchit comprend que la production en grande série entraîne nécessairement l'abaissement des prix dans le pays où elle existe. Voilà le résultat de l'accord avec les Etats-Unis.

J'ai mentionné l'accord avec l'Angleterre. A ce sujet, je n'ai qu'un mot à dire au ministre des Finances (M. Dunning) et au premier ministre (M. Mackenzie King). Quand le ministre a trouvé au poste de premier ministre de l'Angleterre le même M. Baldwin qui assistait à la conférence d'Ottawa et le même chancelier de l'Echiquier dans la personne de M. Chamberlain, j'ose croire qu'il leur a dit, au début de ses conversations avec eux, qu'il voyait en eux "les mêmes conspirateurs toriens". En 1932, quand nous discutons de l'accord, le premier ministre l'appela en effet "conspiration torie". Je me demande si ces hommes ont cessé d'être des conspirateurs toriens. Il semble y avoir doute sur la signification de "conspiration torie". Le harsard démontre que le présent premier ministre s'élevait contre les accords d'Ottawa parce